

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 073 DU 23 JUIN 2025 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DES PRODUCTIONS PEDAGOGIQUES (RPP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/17 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/348 du 06 décembre 2007 érigeant la Régie des Productions Pédagogiques « R.P.P » en une Société Publique, S.P ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/218 du 20 novembre 2023 portant Modification du Décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de la Régie des Productions Pédagogiques « R.P.P » :

- **Monsieur Ferdinand MANIRAKIZA** : Président ;
- **Monsieur Simon BISORE** : Vice-Président ;
- **Madame Marie Rosette NIZIGIYIMANA** : Secrétaire ;
- **Madame Bernadette NIJIMBERE** : Membre ;
- **Monsieur Simon BUHUNGU** : Membre ;
- **Monsieur Jean Berchmans NTEZAHORIRWA** : Membre ;
- **Monsieur Félix BAMBONYIRUGU** : Membre.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 juin 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,




Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,



Dr. François HAVYARIMANA.